

# Carte des territoires en tension dans le SDAGE



## Disposition B-2.3 : Définir un volume disponible

Les SAGE sont invités à définir leurs volumes disponibles par sous bassin et proposer une répartition par usages.

Si le volume disponible est inférieur ou proche des besoins du territoire à court ou moyen terme, et ***a minima*** pour les territoires identifiés en tension quantitative à l'issue de l'étude sur la vulnérabilité quantitative de la ressource en eau sur le bassin Artois Picardie (cf. carte « Territoires en tension quantitative à court, moyen ou long terme », partie 1.3 – Objectifs, Livret 4 - Annexes), les CLE des SAGE engagent la démarche suivante avant l'échéance du présent SDAGE(2027):

- Mise en place d'une structure de concertation entre les différents acteurs et usagers concernés ;
- Réalisation d'un diagnostic ;
- Elaboration concertée et partagée d'un plan d'actions et de règles de gestion des prélèvements.

Cette démarche peut être réalisée dans le cadre d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) conformément à l'instruction gouvernementale du 7 mai 2019.

Plan eau : mesure 10 : trajectoire de sobriété par ss bassin d'ici 2027  
mesures 33 et 34 : pour chaque SAGE organisation du partage la ressource et définition des priorités d'usage et répartition par usage d'ici 2027

# Etude estimation Volumes mobilisables

(Etude MO AEAP/AMO BRGM réalisée par ANTEA)

- 6 SAGE prioritaires : Delta de l'Aa, Lys, Yser, Scarpe aval, Sensée et Haute-Somme
- 8 autres SAGE : Boulonnais, Canche, Authie, Somme aval, Marque-Deule, Scarpe amont, Escaut et Sambre

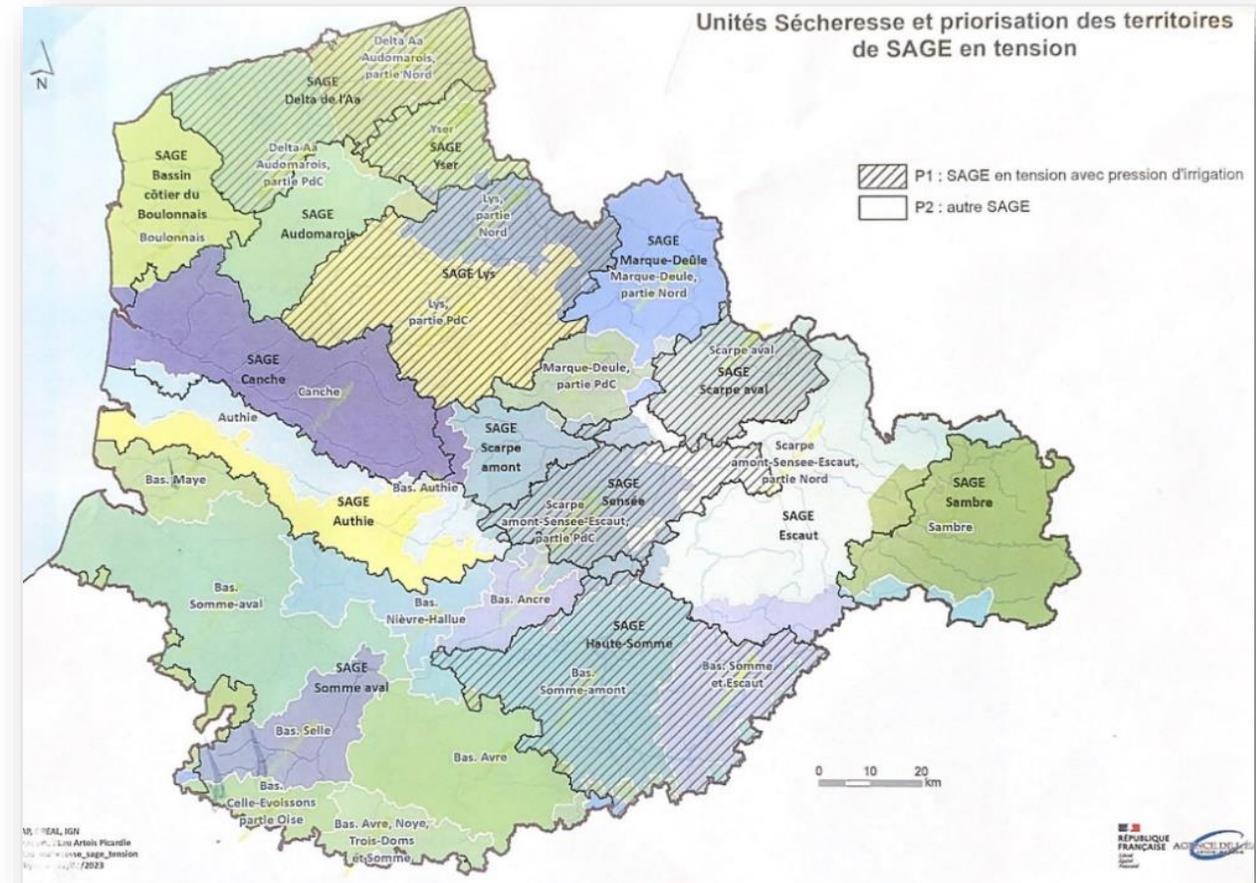
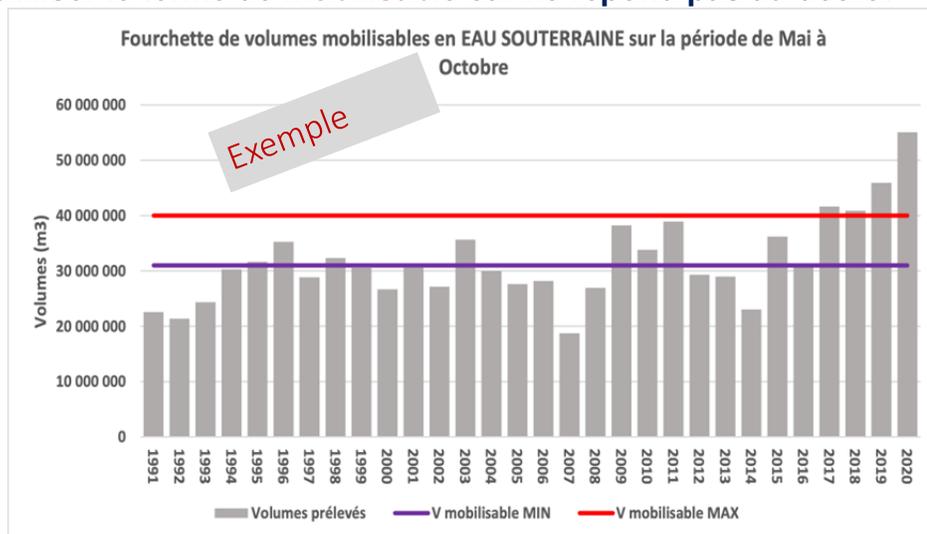
## Limites de l'exercice

- Basé sur analyse historique, pas de prospective du CC
- Méthode non adaptée sur nappes captives et de recharge extérieure
- Extrapolations à l'échelle des zones d'alerte liées à des manques de données de suivi

**Approche qualitative** consistant à faire le lien entre volumes prélevés, impacts et recharge hivernale => *gamme de valeurs pour encadrer l'incertitude*

*« On considérera qu'un volume prélevé est acceptable si on ne note pas de tendances d'évolution à la baisse, et/ou nombre de dépassements des seuils plus importants, et/ou augmentation de la durée des niveaux bas (sous les seuils) »*

**Première estimation des volumes prélevables provisoires → utiliser le terme de **mobilisable** car ne répond pas au décret**



Préfet de bassin a demandé à la profession agricole d'adopter une gestion volumétrique de ses besoins en irrigation pour **début 2024** !

2023-2024

Début 2024 → 2027

Mi 2024 → 2026/2027

**Etude ANTEA : MO AEAP**

- Recueil des données Pz, hydro, analyse statistique des chroniques
- Calculs de recharge selon différentes méthodes : Gardenia, SIM2...
- Données prélèvements sur 1991-2021
- Analyse des impacts : dépassements de seuils, assecs, solde piézo...
- Identification des données manquantes et propositions de suivis complémentaires pour HMUC

**Etudes HMUC : MO SAGES**

**Prestataire HMUC :**

- Hydrologie : données ANTEA + jaugeages, campagnes Pz
- Milieux : mesures de débits, suivis milieux, profils en long des cours d'eau, côte, largeur ... (prévoir options ds marché HMUC) → DMB
- Usages : compléments sur plvts, rejets, projection des usages
- Climat : Scénario GIEC 8,5, données GIEC 2024 et explore 2

**SAGE :**

- Fourniture des données ANTEA + prestataire HMUC au BRGM : éléments pour affiner le modèle sur le SAGE
- Élaboration des scénarios à modéliser

**Modélisation BRGM : MO AEAP**

- Remise à niveau globale du modèle sur le bassin
- Affinage sur les SAGES de la craie au fur et à mesure des études HMUC
- Modélisation des scénarios sur chaque SAGE
- Détermination des volumes prélevables

**Fourchette de volume mobilisable basé sur analyse historique** → aide à la décision pour Services de l'Etat pour déterminer les volumes dédiés à l'irrigation dans l'AOB sécheresse en 2024

**Volume prélevable (décret 2021-795)** pouvant être prélevé 8 années sur 10 en période de basses eaux dans le milieu naturel en respectant le bon fonctionnement des milieux aquatiques

**MO SAGE :**  
Répartition par usage  
Règles de gestion dans le règlement du SAGE

[Lien vers guide PTGE 2022](#)

# Mission du BRGM

Utilisation de modèles maillés sur la nappe de la craie pour modéliser différents scénarios sur les SAGE incluant des conditions climatiques et de prélèvements actuelles et futures

Phase de remise à jour ou création de modèles

Phase d'affinage et d'utilisation du modèle SAGE/SAGE

